ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT

N º II-CF2332

présenté par
M. Maillot

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer Conditions de vie outre-mer	2 000 000 0	0 2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) représente un levier économique majeur pour La Réunion. Actuellement, elle regroupe plus de 10 % des emplois salariés du territoire, avec une croissance constante depuis plusieurs années. Les associations jouent un rôle essentiel dans plusieurs domaines prioritaires : insertion sociale et professionnelle, environnement, action culturelle, sport, aide alimentaire, et cohésion territoriale.

Afin d'accompagner la dynamique locale et répondre aux besoins croissants de la population, il est nécessaire de favoriser le développement et la création de nouvelles associations ESS, ainsi que le renforcement des structures existantes.

L'ESS compte aujourd'hui : 6 300 établissements sur le territoire, 32 000 salariés, soit 10,2 % de l'emploi salarié total, 82 % des structures ESS sont des associations, enfin, l'ESS est le 2□ employeur privé de La Réunion. L'ancrage territorial et social du secteur n'est donc plus à prouver.

Sans les associations, de nombreux services sociaux cesseraient d’exister dans certaines zones. Le projet de loi de finances de 2026 annonce une baisse de près de 54% pour les CRESS. Cet amendement vise donc à soutenir leur action en augmentant l’enveloppe qui leur est dédiée. L’action 04 du programme 123 est abondée de 2 millions d’euros en AE et CP. Les crédits sont prélevés hors titre 2 sur l’action 01 du programme 138. Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.